

Monsieur le Maire de Vineuil-St-Firmin

Senlis,

le 23 octobre 2018

Objet : travaux de réfection de la D 924 / Route de Senlis entre Chantilly et Vineuil-St-Firmin

Nous découvrons –dans le tract du Conseil Départemental diffusé par la Mairie de Chantilly– l'imminence de travaux de rénovation sur les ponts de la D924 entre Chantilly et Vineuil-St-Firmin.

Nous nous inquiétons de ne voir aucune allusion dans ce tract aux « itinéraires cyclables pourvus d'aménagements » prévus dans ces circonstances par la LAURE (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, art. 20).

Ce tronçon de route est en effet extrêmement accidentogène (les voitures y roulent vite). Aussi, nous insistons pour demander publiquement qu'un aménagement de qualité, qui prenne en compte tous les usagers de la rue, soit réalisé.

Les communes de Chantilly et Vineuil-St-Firmin sont très proches, mais ces « points noirs » (traversée des 2 canaux) sont comme un mur infranchissable pour les cyclistes un tant soit peu soucieux de leur sécurité.

Permettre une traversée sereine des piétons et cyclistes changerait radicalement leur approche et leur perception de cet espace, qui redeviendrait un lien (un pont apprécié) entre les 2 communes.

La situation actuelle incite beaucoup de cyclistes à emprunter le trottoir Ouest qui leur assure une bien meilleure sécurité. Mais la traversée du pont sur le Grand Canal est délicate du fait de l'étroitesse du trottoir. Quant à la traversée du pont sur le Canal St Jean, elle est tout simplement impossible car

le trottoir y est encore plus étroit. Le cycliste doit mettre pied à terre et marcher sur la chaussée. Une poussette est obligée de faire le même exercice particulièrement dangereux.

La rénovation des ponts est évidemment l'occasion de corriger ce « point noir », par exemple en élargissant les trottoirs et en transformant l'un d'entre eux en piste cyclable.

Alors que le gouvernement a annoncé dans son « plan vélo » l'objectif de multiplier par 3 la part modale du vélo à l'horizon 2024, il nous semble plus qu'essentiel que tout aménagement ou modification d'aménagement existant prenne en compte les usagers qui se déplacent à pied ou à vélo et que les investissements routiers ne soient pas uniquement dédiés aux déplacements motorisés.

Cet objectif de développement de l'usage du vélo, les obligations réglementaires (Art L 228-2 du code de l'environnement qui impose un aménagement cyclable pour toute rénovation de voirie), mais aussi l'appétence grandissante des français pour des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement, nous semblent devoir guider l'action publique.

Espérant que vous saurez entendre nos revendications et notre détermination, nous restons à votre disposition pour étudier avec vous les différentes solutions techniques envisageables.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.



Thierry Roch
Président de l'AU5V

Copie : Mme la Présidente du CD60 / Madame la Maire de Chantilly

Thierry Roch
Président de l'AU5V

